

NUMÉRO DU SYSTEME	DESCRIPTION	DROIT	PERMIS
HARMONISÉ			
02.01.xxxx	Boeuf frais	0 %	
02.02.xxxx	Boeuf congelé	0 %	
02.03.xxxx	Porc	20 %	
02.06.10-29	Abats de boeuf	20 %	
02.06.3001	Granules de porc	10 %	
02.06.3099	Abats de porc	20 %	
02.06.4101	Foies de porc	20 %	
02.06.4901	Couennes de porc	0 %	
02.06.4999	Autres abats de porc	20 %	
02.06.80xx	Autres abats	20 %	
02.06.90xx	Autres abats	10 %	
02.07.10xx	Volaille entière fraîche	10 %	oui
02.07.21xx	Poulet entier congelé	10 %	oui
02.07.22xx	Dindes entières congelées	10 %	oui
02.07.23xx	Oies et canards entiers congelés	10 %	oui
02.07.3101	Foies gras de canard et d'oie	10 %	
02.07.3999	Autres morceaux et foie de volaille	10 %	oui
02.07.41	Morceaux et foie de poulet congelés	10 %	oui
02.07.42	Morceaux et foie de		